

FUMER SAIN,
MOINS CHER
ET BRANCHÉ ?

LA RÉVOLUTION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Photo : Grégoire
Alexandre pour
« le Nouvel
Observateur »

Qu'est-ce qui ressemble à un stylo, se tête comme un cigare et se vend comme des petits pains ? La cigarette électronique. Les fondus de la vapeur propre, sans tabac, sans odeur, se multiplient de façon exponentielle. Il y a quelques mois, on estimait déjà le nombre d'adeptes en France à environ 500 000. Combien sont-ils aujourd'hui ? 800 000 ? Un million ? Davantage ? Impossible de le dire précisément tant la croissance est rapide. On « vapore » à tout-va, au bureau, au restaurant, dans le train... et chez soi, sans craindre d'empoisonner son entourage. Le marché s'est emballé. Des boutiques d'e-cigarettes ouvrent à la chaîne : plus de cinq cents en France, une centaine à Paris. Elles s'appellent Clop'store, Clopinette, Pauseclopes, Vapostore, Egotabaco ou encore Yes. Une déferlante commerciale portée par tous les fumeurs qui rêvent de décrocher. Et ceux qui essaient par curiosité, et en toute liberté. Pour l'instant.

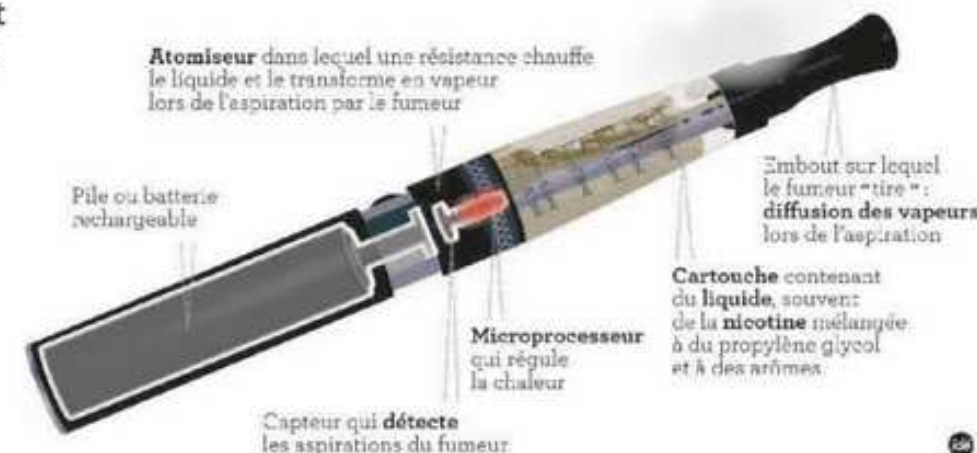
Car s'appuyant sur le rapport médical à propos des effets de la cigarette

électronique sur la santé qui a été remis à la ministre Marisol Touraine le 28 mai, le gouvernement pourrait envisager d'interdire son utilisation dans les lieux publics. C'est en tout cas une suggestion de son auteur, le professeur Bertrand Dautzenberg. Les partisans de l'interdiction s'appuient sur une interprétation de la loi Evin : même si l'e-cigarette n'avait aucun effet nocif, ce qui reste à prouver, son usage en public pourrait constituer une incitation à fumer. Un argument de plus qui pourrait pousser l'Etat à interdire sa vente aux mineurs. En attendant, la folie touche tous les âges, et tous les milieux. A Paris, près de la Bastille, au comptoir de la boutique Clopinette, le leader du marché, on croise trois copines d'une administration hospitalière, un cadre de l'agroalimentaire, deux employés de la Ville de Paris dans leur uniforme vert, un motard en tenue de cuir, une mère et sa fille, toutes les deux très imposantes. Sarah, 26 ans, fumait un paquet par jour. Elle s'est mise à la Clopinette – le nom de la marque est en passe de devenir un nom commun – il y a un mois et demi. « Maintenant les cigarettes m'écœurent », assure cette vendeuse aux yeux noirs et au

visage mince, les cheveux relevés en un chignon ébouriffé. « Mais je n'ai pas arrêté la nicotine. Mon corps en a besoin. » En ces temps de crise, vapoter lui revient aussi moins cher. Elle a dû payer 90 euros pour acheter sa cigarette électronique, mais la dose de liquide dont on remplit le réservoir coûte 5,90 euros, et elle représente l'équivalent de 5 paquets de cigarettes.

Fumer plus sain, fumer moins cher... Le calcul est vite fait, et le bouche-à-oreille fonctionne à plein, renforcé par l'image de stars s'affichant avec leur nouvel accessoire : Leonardo DiCaprio, Carla Bruni, Michel Houellebecq et même la très sage Catherine Deneuve. La vente est interdite aux mineurs, mais les e-cigarettes sont apparues dans les cours de récréation. Rares sont ceux qui résistent. « T'as l'air vraiment empoté avec », s'exclame Suzanne, 17 ans. T'as pas le côté éphémère et léger de la cigarette. Avec ce truc, il faut vraiment s'appliquer... » Elle n'a pas tort. Rentrer dans la tribu vapo-teuse demande un investissement personnel. La cigarette électronique se mérite. « Je suis paniquée par le nombre de trucs à savoir », avoue Lynda, 32 ans, venue s'informer dans une autre...

Elle a débarqué en France et la tribu des vapo-teurs rallie chaque jour des milliers de pratiquants. Une façon de fumer « propre » dont on ne connaît pas encore tous les effets. Soucieux d'encadrer ce nouveau marché, l'Etat pourrait interdire l'e-cigarette dans les lieux publics





●●● boutique près de la gare du Nord à Paris. A la table de démonstration, le vendeur fait l'article. « Il n'y a pas une, mais une dizaine de cigarettes électroniques », explique-t-il, son e-cigarette en sautoir. Il faut choisir entre la copie de la cigarette classique, où une diode bleue ou rouge simule la combustion, le modèle courant, qui tient de la chicha et du pipeau, et qui se décline sous de multiples noms de code, ou d'autres plus gros encore, qui évoquent une seringue à clystère. Mais le principe varie peu : une batterie, un atomiseur, un réservoir (le « star-dust ») qui se termine par un embout (le « drip-tip ») qu'on met dans la bouche. Le liquide du réservoir, mélange de propylène glycol – ce qui fait la fumée dans les boîtes de nuit –, de glycérine alimentaire, de nicotine à différentes concentrations et d'arômes, se vaporise quand le fumeur aspire. C'est un pharmacien chinois qui a mis au point ce procédé en 2003. Toutes les pièces vendues en France et dans le monde sont encore fabriquées en Chine. Les contrefaçons aussi...

Linéaires impeccables, pièces disposées sous des plateaux en verre comme des stylos de prix, boîtiers design proposant tous les accessoires, les boutiques ont un positionnement proche de celui de la téléphonie mobile, pour profiter de l'image de ce

secteur qui triomphe. La cigarette électronique est donc branchée. Littéralement, d'ailleurs, puisqu'elle se recharge sur ordinateur via un port USB. Et la nouvelle tribu a ses forums sur le Net, où l'on s'échange des recettes de mélanges, des bons plans pour s'approvisionner au meilleur prix... Elle s'amuse à vapoter là où fumer est interdit et se veut gentiment rebelle. « Je suis photographe, je travaille en studio, je ne pouvais plus fumer nulle part. Maintenant, je sors ma Clopinette où je veux, et même dans l'avion. Je m'arrange pour garder la vapeur dans les poumons pour que ça reste discret », avoue Fabrice, 48 ans.

On explore des sensations inédites. « J'adore essayer de nouvelles saveurs », reconnaît Manu, 20 ans, qui fait une saison comme barman dans le sud de la France avant d'entreprendre des études d'ostéopathie. La carte des saveurs est grisante : arômes de tabac, blond, oriental caramélisé, parfums de fruits, saveurs fantaisie comme Torrone, Réglisse ou marshmallow... « Tu le sens, l'arôme pomme tatin ? » demande Anne, 24 ans, à ses deux copines. Devant le comptoir, elles se passent l'e-cigarette comme on se passe un joint, pour un petit « trip » popote. Tout à l'heure, elles vont s'installer à une table près de la vitrine pour remplir avec précaution leur réservoir, en expertes.

EN CHIFFRES

De 60 à 90 euros
Coût d'une e-cigarette rechargeable en boutique (moins cher sur internet).
5,90 euros Coût d'une recharge. Soit l'équivalent de 5 paquets de cigarettes.
De 0 à 18 mg/ml
Variations des concentrations de nicotine dans le mélange.
500 boutiques, dont une centaine à Paris.
500 000 utilisateurs français.
1% des Européens utilisent ou ont utilisé la cigarette électronique quotidiennement, soit 4 millions d'individus de plus de quinze ans. (Sources : OFDT, Eurobaromètre tabac 2012, professionnels)

Adieu l'haleine de chacal, les dents jaunes, l'appartenance qui sent le rance. Selon l'Association indépendante des Utilisateurs de Cigarette électronique (Aiduce), 73% des utilisateurs ont arrêté de fumer. Parfois du jour au lendemain. « C'est un substitut génial, une révolution ! » s'exclame cet écrivain récemment converti. La gestuelle même est quasi intacte. Certes, la cigarette électronique doit se tenir verticalement, entre le pouce et deux autres doigts, « mais on met toujours quelque chose dans la bouche, on aspire, on recrache de la fumée qu'on contemple, et qui calme », note David, 28 ans, journaliste. Le rituel du fumeur est à peine modifié, ce qui rend le sevrage du tabac moins frustrant. Et même le « hit » est conservé. Les vapeurs peuvent disserter à l'envi sur ce goût de la nicotine dans la gorge qu'ils aimaient quand ils fumaient pour de vrai, et qu'ils retrouvent avec la cigarette électronique.

Stopper le tabac cancérogène, tout en continuant d'inhaler une vapeur qui en a le goût ? Le plaisir sans le risque ? Quoi de mieux ? Jean-Pierre, 40 ans, principal-adjoint de collège, avait tout essayé, le patch, la gomme, il s'était même arrêté trois ans... pour replonger ensuite. Depuis trois mois, il ne touche plus au tabac. « J'ai retrouvé le goût, l'odorat, je dors mieux », explique-t-il. Je continue à avoir un peu de nicotine, mais je baisse la dose progressivement. » Car, comme le malade dans son lit d'hôpital qui déclenche la dose de morphine dont il a besoin, le vapoteur choisit la concentration de nicotine qu'il met dans son mélange. Il peut la réduire progressivement. Et gère ainsi à sa guise sa sortie de dépendance. En principe... « Je vapote tout le temps. J'ai deux batteries, pour en avoir toujours une en charge. J'ai l'impression d'avoir remplacé une addiction par une autre », soupire-t-il.

Tout n'est donc pas rose sur la planète Clopinette. Il y a ceux qui têtent toute la journée, et qu'on ne comprend plus quand ils parlent. Ceux qui se lassent de faire leur petite cuisine, de s'en mettre plein les doigts (parce que ça fuit de temps en temps), de nettoyer, de remplir, d'avoir à se réapprovisionner... et ceux qui regrettent la vieille sociabilité de la clope. « Plus question d'arrêter une

fille dans la rue pour lui demander du feu », soupire Martin, 35 ans, professeur de lettres. On chichonne chacun pour soi, en observant pensivement le bout de son appendice.

En attendant le verdict de la Faculté, imminent, pour savoir si les vapeurs de l'e-cigarette ne sont pas nocives pour la santé (lire p. 96), les affaires prospèrent. Et les lobbys s'affairent. Les buralistes voudraient récupérer le monopole de la distribution, alors que les ventes de tabac ont fléchi pour la première fois en 2012. « Ils n'auront pas le temps de conseiller les clients comme nous le faisons », soutient Rachid Aichouche, un gérant de la chaîne Clopinette. Les pharmacies plaident pour que l'e-cigarette soit considérée comme un produit de sevrage, et, à ce titre, pour pouvoir la rapatrier sur leurs linéaires. L'Union européenne agite l'interdiction de vendre des liquides avec un taux de nicotine supérieur à 4 mg/ml, ce qui tuerait de facto le marché. Les fabricants de cigarettes traditionnelles s'inquiètent de la concurrence. Bref, de grandes manœuvres se profilent.

Pour le moment, la vapeur vaut encore de l'or (lire p. 98). « Avec trois autres copains, nous avons créé notre société Vapostore avec un positionnement haut de gamme », raconte Stéphane Roverso, 29 ans, sanglé dans une chemise rouge ouverte, la coupe hérissée au gel. Leur premier magasin a ouvert en juin 2012. Ils en possèdent quinze aujourd'hui, dont un point de vente modèle dans le 10^e arrondissement qui ressemble à une galerie d'art toute blanche où l'on exposerait des montres de prix. Quant au chiffre d'affaires de la société ? « On l'a multiplié par cinquante en un an », reconnaît-il. Chez Clopinette, où les boutiques ont plutôt adopté le genre « hard discount », on est encore plus discret. Mais pour toutes ces sociétés, la suite risque aussi de ressembler à un *very bad trip*. « Pour l'instant, la demande est supérieure à l'offre, mais ça ne va pas durer », poursuit Stéphane Roverso. La vapeur va-t-elle se transformer en une bulle qui finirait par exploser ? Peut-être. D'ici là, en attendant une éventuelle interdiction dans les lieux publics, profitons-en : vapotons !

CAROLINE BRIZARD

Lisez le livre d'un employeur qui a créé lui-même son entreprise et qui aujourd'hui songe à quitter son pays !



Le plaidoyer indigné d'un entrepreneur surtaxé.

UN CAS D'ÉCOLE

Gain du dirigeant de PME de 100 salariés : 11 000 € brut par mois
11 000 € brut par mois : charges sociales : 8 500 € net par mois
Il paie 24 000 € d'impôts sur le Revenu : 2 000 € net par mois
L'ISF est de 44 000 € par an pour un bien de 6 millions € : 3 650 € net par mois
Taxes foncière et d'habitation des 3 biens 9 000 € : 12 x 750 € net par mois
L'employeur gagnera donc 8 500 € - 2 000 € - 3 650 € - 750 € = 2 100 € ou 2 125 € avec le bouclier fiscal à 75 %
Ces 2 125 € / 12 mois pour 60 heures par semaine = 7,7 € de l'heure

Livre en vente sur Amazon en papier et numérique, et par la Poste à « Croissance et travail » 105 rue des Cyprès 74300 Thyez avec un chèque de 10 €



UN NOUVEL OVNI

RISQUE ZÉRO POUR LES VAPOTEURS ?

Absence de contrôle des composants, incertitude sur les effets à long terme des arômes inhalés..., les autorités sanitaires commencent à se pencher sur les dangers de l'e-cigarette

Les cigarettes électroniques sont-elles des ovnis – objets de vapotage non identifiés, selon une expression qui semble avoir été inventée en Suisse ? Il ne s'agit officiellement ni de « produits du tabac », ni de médicaments substitutifs qui permettraient d'en combattre l'usage. En France, comme dans beaucoup d'autres pays, l'e-cigarette se situe dans un total flou juridique. Surtout, on ne sait à peu près rien de ses éventuels risques pour la santé – malgré quelques rares études scientifiques généralement péremptives, livrant comme par hasard les conclusions souhaitées par les firmes qui les ont financées. Ainsi les fabricants de ce nouvel ovni évacuent promptement la question des « e-liquides », contenus dans les recharges. La glycérine ? Elle est « végétale » et « naturelle », abondamment utilisée par l'industrie agroalimentaire et « soumise à une limite tellement haute que jamais vous ne dépasserez la dose journalière », indique ainsi une étude de la marque Nicorette, selon laquelle la cigarette électronique serait 400 fois moins dangereuse que la classique. Le propylène glycol, qui produit l'illusion de fumée ? C'est un additif alimentaire anodin, utilisé dans les sauces, mais aussi dans les discothèques, « et même dans les médicaments contre l'asthme, comme la Ventoline », poursuit l'étude. Les arômes, dont des dérivés terpéniques comme le menthol ou le linalol ? Les études menées sur l'animal, avec divers (autres) terpènes, « n'ont pas rapporté d'effet tératogène ». Ouf ! En résumé, « le seul danger potentiel de la cigarette électronique est la nicotine, composé naturel reconnu pour créer une dépendance ». Oui, mais « rien ne vous empêche de vapoter un e-liquide

sans nicotine ». Ou bien d'en réduire progressivement le dosage, jusqu'à se contenter de... 0%.

Si l'e-cigarette permettait une telle réduction de la dépendance, elle pourrait à bon droit revendiquer le statut (pharmaceutique) de médicament substitutif. Mais l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) persiste à considérer que « les cigarettes électroniques n'ont pas d'effets thérapeutiques démontrés ». Ceci malgré une seule étude, très contestée, conduite à Périgueux sur 100 fumeurs « déclarant vouloir arrêter » par le docteur Jacques Granger, président du Comité contre les Maladies respiratoires de Dordogne. Sur ce petit échantillon de 100 fumeurs, on aurait obtenu en trois mois un « arrêt définitif » chez 11 cobayes. Mais, en matière d'arrêt du tabac, chacun sait quel crédit on doit accorder au mot « définitif » avec un recul de trois mois...

Surtout, il se trouve que le statut même de l'objet – aucun contrôle

Même si les différents constituants chimiques – glycérine, propylène glycol, terpènes... – s'avéraient tout à fait inoffensifs, où est la garantie que rien d'autre ne se cache dedans ?

requis – fait que l'on ne pourra jamais être tout à fait rassuré : même si ses différents constituants chimiques – glycérine, propylène glycol, terpènes, etc. – s'avéraient tout à fait inoffensifs, où est la garantie que rien d'autre ne se cache dedans ? Que ce soit par inadvertance, par fraude ou par nécessité lucrative. Rappelons-nous la silicone industrielle des prothèses mammaires *made in France*. Alors quid du propylène glycol chinois ? Qui va analyser les banales e-cigarettes, alors que nul ne se soucie des implants chirurgicaux ? Ainsi l'Agence nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) recommande de ne pas recourir à ce produit, qui « ne bénéficie pas du contrôle de ses composants, ni en tant que médicament ni en tant que produit de consommation courante ». Selon une publication récente du Centre allemand de Recherche sur le Cancer, à Heidelberg, « les cigarettes électroniques ne peuvent pas être considérées

comme sûres, car les consommateurs ne disposent d'aucune information fiable sur le produit ». Les spécialistes considèrent que les e-liquides peuvent « irriter les voies respiratoires et provoquer des réactions allergiques ». Et ils constatent que l'air expiré par les e-fumeurs « présente des traces de formaldéhyde, d'acétaldéhyde, d'acroléine, de diéthylène glycol, de nickel, de chrome et de plomb ». Bref, la fumée de l'e-tabac semblerait presque aussi affriolante que celle du tabac naturel. Même s'il faut raison garder : ici, il n'est nullement question d'oxyde de carbone, de goudrons, de benzène ou de polonium radioactif – les ingrédients les plus diaboliques de la fumée « normale ». La plupart des spécialistes admettent qu'à défaut d'arrêt complet l'e-tabac semble préférable. Bien qu'il présente l'inconvénient majeur de perpétuer la gestuelle fatale – au point de constituer une sorte de passerelle initiatique, dans l'attente de goûter à l'authentique cibiche, alias « nuit grave » : selon la Ligue nationale contre le Cancer, « elle fait croire aux jeunes qu'ils peuvent fumer sans danger ». 25% des collégiens auraient déjà tâté de l'e-cigarette.

Face à l'engouement qu'elle suscite, il n'est guère pensable pour le moment de la prohiber – ce que pourtant quelques rares pays ont fait, comme le Brésil ou Israël. « En France, le cannabis est interdit, et voyez le résultat... », explique le professeur Bertrand Dautzenberg, pneumologue et président de l'Office français de Prévention du Tabagisme. Dans son rapport remis à Marisol Touraine, ministre de la Santé, ce spécialiste donne une sorte de feu vert teinté d'orange clignotant : l'e-cigarette doit continuer à être autorisée, mais pas comme un médicament utile ou un « produit du tabac » – ce qui, juridiquement, aurait été un peu acrobatique vu qu'elle n'en contient pas. Le rapport préconise toutefois la limitation de la concentration de nicotine à 18 mg/ml. Une validation assortie de réserves pour mettre en garde les vapoteurs : on ne sait rien des effets à long terme des arômes chimiques inhalés. L'e-cigarette est bien partie pour conserver son statut d'ovni.

FABIEN GRUHIER



ACUPUNCTURE, PATCH, HYPNOSE...

DEMAIN, J'ARRÊTE !

Scientifiques ou farfelues, il existe des dizaines de méthodes pour se débarrasser de son addiction au tabac. Passage en revue

Bienvenue dans la renaissance ! C'est avec cette phrase qu'un acupuncteur parisien accueille les fumeurs dans son cabinet de la rue Tronchet. Lui tout sourire, dents blanches, teint hâlé, non fumeur. Bref, heureux. Face à lui, l'accro à la nicotine, la mine brouillée, tête basse, le suit vers sa table à aiguilles comme on va à l'échafaud. Si ça marche, il ne fumera plus jamais. Il ne connaît pas encore son bonheur.

L'acupuncture est l'une des méthodes les plus courues. La pose des aiguilles a pour but de stopper le besoin physique du tabac. Il en coûte 50 euros la séance de 45 minutes. Pour l'auteur de ces lignes, ça n'a pas marché, pour d'autres, c'est une réussite totale. Tant mieux pour eux. Surtout pour ceux qui ont décroché « comme ça, juste avec la volonté ». Une force de caractère qui donne illico envie de s'engriller une. Pour les plus faibles, il existe des dizaines de méthodes, y compris les moyens détournés comme l'antidépresseur Zyban. Mais, comme le Champix, ses effets secondaires sont dangereux. Enorme business, le marché du sevrage attend toujours son produit miracle. Le patch reste un incontournable. Il est généralement associé à un truc qui se mâchouille : chewing-gum, Carambar, stylo... Autre technique : la tétine à la nicotine, qui a pour but de sevrer progressivement le fumeur. Contrairement à la gomme de tabac, elle permet d'aspirer. Mais,

outre la difficulté de têter en société en toute dignité, elle ne désaccoutume pas du geste. Du coup, les thérapies sont tendues. A commencer par l'hypnose. « Vous ne fumerez plus jamais », voilà le genre de phrase que reçoit votre cerveau en état de léthargie. Pour l'auteur, ça n'a pas marché non plus... Pour d'autres, si. Tant mieux. Car la séance n'est pas donnée : 200 euros la demi-heure ! « Il s'agit d'être motivé. Si on croit qu'on va y arriver, ça marche plus facilement », nous a dit notre médecin. La foi. C'est ce qu'ont trouvé les millions d'adeptes du défunt Allen Carr et de sa méthode vantée par nombre de stars. Au départ, un ouvrage, « la Méthode simple pour en finir avec la cigarette », dans lequel l'auteur assène que fumer n'est pas un plaisir. Là encore, il s'agit de désintoxiquer le cortex. Pour l'auteur de ces lignes, eh bien une fois encore, ça n'a pas marché... Étonnant, non ? Mais de nombreux lecteurs assurent avoir arrêté un beau jour, comme ça, sans coup de blues, sans prise de poids, sans rien. Bravo à eux. Depuis, le livre, maintes fois réédité, a vanté une technique : des séances de parole accompagnées d'une assistance téléphonique. Le « non mais allô quoi » du fumeur. Les cas désespérés se tournent vers la science et misent sur ce casque en métal inventé par des chercheurs israéliens qui couperait l'addiction grâce à des stimulations magnétiques. Et si ça finissait par marcher ?

STÉPHANE ARTETA



“Vous ne fumerez plus jamais”, voilà le genre de phrase que reçoit votre cerveau en état d'hypnose.

Retrouvez
**SYLVAIN
COURAGE**
à 21h45
et 22h45 dans
INFO 360
sur

BFM TV
NEWS 24/7

Un des modèles de cigarette électronique et ses dosettes



CHINA PHOTO GETTY IMAGES AFP PHOTO JASUR GUTMAN - THESEY - ONEX / KOSAS-AP



LE MARCHÉ DOUBLE TOUS LES ANS

L'ELDORADO DU VAPOTAGE

Sites internet, pas-de-porte franchisés, géants mondiaux du tabac, tous se lancent dans le business juteux de l'e-cigarette

Les professionnels n'ont qu'un mot à la bouche : exponentiel. Le marché de la cigarette électronique double chaque année. « En France, il se chiffrait à 50 millions d'euros en 2012, estime le professeur Bertrand Dautzenberg, président de l'Office français de Prévention du Tabagisme. Et il devrait atteindre 100 millions en 2013... Soit le montant des ventes de la totalité des produits conçus pour arrêter de fumer ! » Et ce n'est qu'un début. Il y a 14 millions de fumeurs dans le pays. Autant de vapoteurs potentiels ? « On en compte déjà 1 million, contre 500 000 il y a un an », poursuit le pneumologue. L'e-cigarette est en

train de grignoter un très gros gâteau : les quelque 17 milliards d'euros générés par l'industrie du tabac en France. C'est qu'elle a un argument imparable (en plus de ses effets moindres sur la santé) : son prix. Fumer un paquet quotidien coûte 200 euros par mois. Vapoter une cigarette rechargeable revient à six fois moins cher : une fois achetée la cigarette (40 euros), il suffit de renouveler les cartouches (7 euros par mois) et le liquide (6 euros tous les dix jours). Un peu plus onéreuses, les jetables, présentées comme des « cigarettes d'appoint », sont elles aussi plus rentables que les classiques. Ce sont les internautes qui ont succombé les pre-

Retrouvez
RENAUD DÉLY
du « *Nouvel Observateur* »,
pour son
commentaire
politique chaque
mercredi
à 8h20.
LCI MATIN
avec Rebecca
Fitoussi et
Jean-Baptiste
Marteau
tous les jours
de 6h à 10h.



miers. « Dès 2005, des sites chinois puis anglo-saxons ont proposé la livraison en France d'e-cigarettes, souvent défectueuses, avec des fuites de liquides, de vapeurs », se souvient Michel Masure, secrétaire général de l'Association indépendante des Utilisateurs de Cigarette électronique (Aiduce). On trouve aujourd'hui des centaines de sites français. Et une communauté très active. Via des milliers de forums, elle encourage la production de qualité, dénonce les arnaques et fait jouer la concurrence. Les start-up se sont ainsi multipliées depuis cinq ans. EdSilver s'est lancée en 2008. Avec à peine 10 salariés, elle devrait réaliser 10 millions de chiffre

d'affaires cette année, selon son directeur commercial. Elle a d'abord misé exclusivement sur des objets à faible autonomie, imitant l'aspect d'une cigarette traditionnelle, jusqu'au bout lumineux, pour mimer la combustion. Elle s'adapte aujourd'hui aux vapoteurs expérimentés, en développant une gamme nettement plus sophistiquée, des simili-stylos remplis de liquides en tout genre. Et alors qu'elle vendait uniquement sur le Net il y a cinq ans, elle n'y écoulait plus que 40% de son stock. La marque est en train de changer de stratégie : elle vient d'investir dans trois magasins en nom propre et propose des franchises sur son site. Car ce sont désormais les enseignes avec pignon sur rue qui mènent la danse. Selon certaines estimations, il y a aujourd'hui 500 boutiques en France. Clopinette est la plus visible. Créée à partir d'un site de ventes en ligne en 2011, l'entreprise, qui revendique un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros, a tout de suite investi dans ses propres boutiques, où elle propose notamment des produits Joyetech, le plus gros fournisseur chinois. « Nous ne vendons pas de jetables, et nos liquides sont d'origine française », précise la cofondatrice, Karin Warin, soucieuse de rassurer ses clients sur la sécurité de ses produits. Des boutiques Clopinette poussent dans tous les centres-villes de France, au grand dam des buralistes et des pharmaciens (voir



Clopinette : un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros et des boutiques qui se multiplient.

encadré). De quatre à la fin de l'année 2011, elles sont passées à quarante-cinq aujourd'hui, et devraient être une centaine à la fin de cette année. L'entreprise n'en possède que dix en nom propre, mais fait recette via le développement de franchises. Avec 60 000 euros et un pas-de-porte, on peut aujourd'hui vendre des e-cigarettes et des doses de nicotine.

La nouvelle vogue du vapotage fait aussi le bonheur des vendeurs d'e-liquides. Très vite s'est développée une large gamme d'essences, plus ou moins dosées en nicotine, et dont la vapeur teinte chaque inhalation d'un parfum personnalisé. « Vous pouvez vapoter de l'After Eight ! » plaisante Karin Warin. Sur le modèle de Nespresso, qui fournit à la fois les machines à café et les capsules idoines, la cigarette électronique sert de vecteur pour la dose d'e-liquide. Le

La guerre des points de vente

Buralistes, pharmaciens, magasins spécialisés : tous veulent s'approprier l'exclusivité de l'e-cigarette. « On ne peut pas nous demander de ne pas faire de publicité pour le tabac tout en laissant se développer partout des cigarettes électroniques contenant de la nicotine », s'insurge Pascal Montredon, président de la Confédération des Buralistes. Il rappelle aussi ce que prévoit le Code des Impôts : les « produits à fumer, même s'ils ne contiennent pas de tabac » doivent être distribués par les buralistes... « à la seule exclusion des produits qui sont destinés à un usage médicamenteux », qui sont, eux, réservés aux pharmacies. Qui remportera le gros lot ? L'hypothèse d'une vente en pharmacie a été étudiée. Le professeur Bertrand Dautzenberg redoute les effets secondaires de la récupération du marché de l'e-cigarette. Selon lui, les fumeurs tentés par le vapotage seraient plus rétifs à consommer des produits ostensiblement pharmaceutiques. Il propose une troisième voie : la vente dans des « magasins agréés », sans toutefois préciser lesquels. D. H.

“En France, le marché devrait atteindre 100 millions en 2013... Soit le montant des ventes de la totalité des produits conçus pour arrêter de fumer !”

PROFESSEUR
BERTRAND
DAUTZENBERG

fabricant français Alfaliquid, jugé plus sûr que les importateurs chinois, a ainsi écoulé pour 23 millions d'euros de substance vaporisable en 2012, et devrait atteindre 50 millions cette année. La concurrence se fait de plus en plus vive. Les fabricants de cigarettes électroniques mettent désormais au point leurs propres formules, et certains veulent investir dans la production pour sécuriser leurs approvisionnements. Seule l'e-cigarette elle-même reste massivement fabriquée en Chine. Les prix y sont imbattables. « Six fois moins élevés qu'en France », assure Michel Masure, de l'Aiduce. Les leaders mondiaux font face à une rude concurrence dans leur propre pays, où ils sont très copiés dans des usines à bas coûts. « Ce ne sont pas toujours des produits de bonne qualité », met en garde Karin Warin.

Les fabricants de cigarettes seront-ils les premières victimes du vapotage ? En France, les ventes ont déjà baissé de 8,6% au premier trimestre et, selon un responsable d'un fabricant américain (qui exige l'anonymat), les cigarettes électroniques en seraient responsables pour la moitié. « Les patches et autres Nicorette n'ont pas détruit l'industrie du tabac, l'e-cigarette ne le fera pas non plus, mais elle peut accélérer son lent déclin », juge Charles Lewis ●●●

Perte fiscale ou économie pour la Sécu ?

Faudra-t-il faire payer les vapoteurs ? A première vue, le remplacement du tabac, taxé à plus de 80%, par l'e-cigarette, soumise, elle, au taux de TVA classique de 19,6%, serait synonyme de pertes fiscales. L'industrie du tabac verse en effet 12 milliards d'euros annuels de droit d'accise à la Sécurité sociale et 3 milliards supplémentaires de TVA. Mais l'équation n'est pas si simple. « Le tabac rapporte peut-être 15 milliards d'euros aux comptes publics, mais il coûte aussi 45 milliards d'euros à la Sécurité sociale, rien que pour les maladies chroniques », rappelle le professeur Bertrand Dautzenberg. Si la France arrêta de fumer du jour au lendemain, elle gagnerait donc plus de 30 milliards d'euros chaque année. Soit 500 euros par personne. L'équivalent du budget de la Défense. « On économiserait également 2 milliards d'euros en arrêts maladie », affirme le pneumologue. Il restera à moyen et long terme à savoir si l'e-cigarette génère de nouvelles maladies et coûte à la Sécurité sociale... et à la taxer en conséquence. D. H.



●●● Sizemore, conseiller en investissement chez Sizemore Capital Management. Aux Etats-Unis, les industriels ont déjà réagi. Début 2012, le géant américain Lorillard (producteur des marques Kent, Old Gold...) a acquis le fabricant de cigarettes électroniques Blu, pour 135 millions de dollars. Altria Group, dont la marque Marlboro a vu son chiffre d'affaires mondial baisser de 2,6% début 2013, a annoncé qu'il se lançait lui aussi dans l'e-cigarette cette année. Tout comme Imperial Tobacco (Gauloise, Davidoff, Gitane...). Le nouvel eldorado en fait rêver plus d'un. Aux Etats-Unis, où près de 3 millions de personnes vapotent, les professionnels estiment que le marché va atteindre 1 milliard de dollars dans les prochaines années. « L'e-cigarette est au tabac ce que la boisson énergisante est au soda, explique Bonnie Herzog, une analyste de Wells Fargo. Sa consommation, qui double chaque année depuis 2008, pourrait dépasser celle des cigarettes traditionnelles dans la prochaine décennie. » La fin de l'addiction au tabac? Pas si sûr. L'année dernière, lors du lancement de l'e-cigarette Vuse, Daniel Delen, PDG de Reynolds American (Camel, Lucky Strike, Pall Mall, Winston...), justifiait ainsi son investissement : « Ce que nous voyons dans l'e-cigarette, c'est un fort niveau de nouveaux consommateurs, et un relativement faible niveau de conversion. » Autrement dit : le marché de la cigarette électronique compte bien créer un besoin chez des personnes qui n'ont jamais fumé.

DONALD HÉBERT

BATTERIES, ATOMISEURS, CARTOUCHES DE LIQUIDE...

MADE IN CHINA

Au pays des 330 millions de fumeurs, un homme s'est réveillé un matin avec une invention en tête : la cigarette électronique



Hon Lik, l'inventeur de la cigarette électronique. En Chine, le tabagisme touche même les enfants (ci-dessous).

La Chine est le leader mondial de l'e-cigarette. Elle fabrique tout, les composants, la batterie, l'atomiseur, les cartouches de liquide.

Il fumait trois paquets de cigarettes par jour. Et voyait son père mourir, les poumons ravagés par le cancer. Hon Lik, ancien pharmacien fan d'électronique, a essayé en vain les gommes de nicotine à mâcher, les patchs... Comme 330 millions de Chinois, le quinquagénaire n'imaginait pas la vie sans ses cigarettes. C'était avant. Et puis il y a eu cette nuit de 2000, où il a été pris d'une longue et violente quinte de toux. Hon Lik s'est endormi, il a fait un rêve : il disparaissait lentement dans une mer profonde, une lente noyade, où il se voyait mourir. Puis la mer tout à coup se dissipait dans un nuage de vapeurs colorées, relâchant l'homme. Hon Lik s'est réveillé, il tenait son idée : vaporiser la nicotine, et préserver le geste du fumeur qui inhale le tabac. Sauver les gens de cette dépendance qui le retenait lui-même, qui lui prenait son père.

En Chine, plus de 1 million de personnes meurent chaque année à cause du tabac. Mais 10 millions de personnes vivent aussi de son industrie, qui positionne le pays au premier rang mondial des producteurs. En 2003, Hon Lik a inventé la cigarette

électronique, plus de goudron mais un liquide qui se fume. C'est son père, en phase terminale de son cancer, qui a testé l'innovation le premier, mais trop tard. Hon Lik a déposé le brevet, la marque Philip Morris a voulu le lui racheter. Il a refusé, craignant que le géant du tabac enterre sa découverte. En mars 2004, l'e-cigarette de Hon Lik a fait son entrée sur le marché chinois. Depuis, la clope à vapeur fait un tabac dans le pays, qui a ratifié la convention de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) : il y a deux ans la consommation de cigarettes dans les lieux publics et son apparition à la télé ou au cinéma ont été interdits, alors que la moitié des hommes fument.

La Chine est désormais le leader mondial de la cigarette électronique, elle fabrique tout, les composants, la batterie, l'atomiseur, les cartouches de liquide. Tout est assemblé à la main dans les usines du pays. A Shenzhen, poumon de la production, plus de 200 usines produisent chaque jour 70 000 e-cigarettes et plus de 1 000 tonnes de e-liquide, qui partent par cartons vers le monde entier : Etats-Unis, Russie, Europe. Dans quelques mois, les Chinois s'installeront en Europe, avec l'ouverture prévue en Roumanie d'un site du groupe Dekang. C'est la révolution attendue de tous les fumeurs, mais c'est aussi une menace pour les grandes marques américaines, qui organisent leur riposte : Marlboro lancera dans quelques mois sa propre cigarette électronique. Mais les Chinois ont pris de l'avance, ils ont déjà commercialisé la pipe électronique et l'e-narguillé. Hon Lik fume lui-même la pipe électronique dans son petit bureau. Son idée géniale n'a pas fait de lui un homme riche : le marché de la contrefaçon, lui, a trouvé une nouvelle source de revenus.

ELSA VIGOREUX

FREDERIC J. BROWN - AFP / 13 JUNIUS BANGKOKCHINA, AFP

FRANÇOIS TURPIN



VIN SANS ALCOOL, FENÊTRES LOUIS XV EN PLASTIQUE...

EPOQUE EN TOC

A vouloir tout et son contraire, l'homme moderne s'est réfugié dans le culte du faux. Inventaire

De plus en plus exigeante et insatiable, notre façon de vivre ne se contente pas de vouloir tout, tout de suite, « en temps réel ». Elle veut tout, et son contraire : le beurre et l'argent du beurre. Le beurre, mais sans le cholestérol bien sûr – car il n'est plus question de prendre le moindre risque sanitaire. La longévité, mais pas la maladie. La cigarette, mais pas le tabac. Les boissons et aliments sucrés, mais aux édulcorants : ah, le bonheur de siroter sans limites des boissons à 0% de tout, sauf d'aspartame ! Du café sans caféine, de la bière et du vin sans alcool, du faux champagne avec lequel les enfants peuvent trinquer en attendant l'âge du *binge drinking*. Résultat de toutes ces exigences, contradictoires et incompatibles : nous voici enfermés dans un univers falsifié. Condamnés à vivre une époque où tout est faux, une époque en toc. Il n'y a plus de tabac dans les cigarettes. On fabrique même des allumettes sans soufre, histoire de montrer qu'on se soucie de la pollution atmosphérique, sans aller jusqu'à fâcher les raffineries de pétrole.

Les vélos d'appartement permettent de pédaler sur des milliers de kilomètres, sans se déplacer d'un millimètre : on ne risque plus ni

l'accident ni la pluie. De même, il est désormais possible de nager longuement dans des piscines minuscules : c'est le concept des *endless pools*, ou « piscines sans fin », dans lesquelles le crawl, retenu par un lien mécanique, ou repoussé par un courant contraire, nage mais n'avance pas. La natation se pratique ainsi sans risquer les microbes ni les méduses, voire sans sortir de chez soi. Là, dans sa ville, dans sa rue, dans sa maison, on peut par exemple goûter le charme de l'ancien, mais toujours à l'état de neuf – tant, de surcroît, on déteste le « vieux ». La « *disneylandisation* » des villes, même les plus authentiquement vénérables, se fait à coups de fausses lanternes anciennes, de faux kiosques à journaux et de colonnes Morris encore plus chantournées et pompières que les modèles d'origine. Si bien que « la distinction entre le réel et l'imaginaire devient extrêmement difficile », dit un urbaniste, tandis qu'un autre parle de « *néopastiches assez marquants* ». Dans les logis, les fenêtres Louis XV sont en plastique. Et les fausses cheminées brillent d'un simili feu de bois aux rougeoiements électriques. En contemplant ces braises de pacotille, on peut « fumer » son e-pipe.

FABIEN GRUIER

MA CLOPINETTE ET MOI

Angoisse électronique

La fin d'une addiction ou le début des ennuis ? Billet d'humeur sur les inquiétudes de l'e-fumeur

L'utilisateur d'e-cigarette mène une existence angoissée. Son tabagisme prend une tournure technique. Il doit acquérir des composants rares, fréquenter des lieux spécialisés. Il assemble, visse, désassemble en permanence. Il manipule des liquides aux noms d'armes chimiques. L'exercice est si périlleux qu'on lui a recommandé de se laver fréquemment les mains. Il fumait pour paraître désinvolte : le voilà affairé et inquiet, harcelant de questions les autres utilisateurs. L'impératif incessant de charger ses batteries le ligote à des ports USB et des allume-cigares, lui qui souhaiterait ne plus fumer. Fumer, il ne fait que ça. Il vit au bord du vertige nicotineux. L'e-cigarette ne s'éteint jamais. Il peut fumer sans arrêt pendant six mois, ou quarante ans. Il ne sait même pas si ça s'appelle fumer. L'horizon spirituel de la cigarette finale, la Délicieuse, a disparu. L'e-fumeur est un fumeur suspendu. Il se trouve dans une situation existentielle étrange : il vivra plus longtemps qu'auparavant. Il attend qu'on le lui confirme. Mais la méfiance l'envahit. Il se dit que, peut-être, e-fumer tue. Il doute que l'inhalation prolongée de propylène glycol soit aussi inoffensive qu'on le dit. Il scrute ses fioles de sirop, flanquées de pictogrammes orange et menaçants. Il imagine les gros titres du futur, « Scandale de l'e-cigarette, dix millions de morts » dont lui, qui va payer ? Il tête nerveusement sa pipe en plastique. Il aimerait que quelque chose ne tue pas.

DAVID CAVIGLIOLI

